

↑ PLEINS FEUX

Bataille intemporelle pour la remise sur le tabac, privatisation de la Seita, lois antibac... La Confédération nationale des buralistes, née en 1903, a maintes fois fait entendre la voix de ses adhérents. Confrontée à la guerre antibac, elle a redoublé de combativité depuis le début des années 2000. Au-delà de l'obtention des deux contrats d'avenir, la « Confé' » a développé de nombreux services pour aider les buralistes à pérenniser leurs commerces. Un ensemble de prestations désormais regroupées au sein d'une même entité, la « Maison des buralistes », présentée au Losangexpo 2009.



Les 120 salariés de la Confé' et de ses entités réunis sous la nouvelle bannière « Maison des Buralistes »

La Confédération nationale des buralistes Une grande maison...

Confédération nationale des buralistes de France

- Création en 1903 d'une fédération rassemblant une dizaine de syndicats locaux de débitants de tabac
- Conseil d'administration composé du président élu pour trois ans, de 30 membres élus (dont 11 vice-présidents) Président Pascal Montredon (voir interview pages 14 et 15) Secrétaire général Jean-Luc Renaud (Lot-et-Garonne) Trésorier général Bernard Bouny (Corrèze) Délégué à la Confédération générale des petites et moyennes entreprises Gérard Bohélay (Île-de-France)
- 98 chambres syndicales adhérentes, 16 fédérations régionales, plus de 400 mandats locaux
- 120 salariés permanents employés au sein de la Confédération et de ses entités
- Système de calcul de la cotisation non communiqué Prestataire pour la collecte de la cotisation Altadis Distribution France
- Services direction générale (directeur Jean-Paul Vastin), service financier et comptable, service informatique, service juridique (voir encadré), service études et

marchés (géocodage du réseau, panels), service relations avec les élus politiques, service relations avec la presse, service animation syndicale (ex savoir comment réagir avec la presse, organiser une manifestation en toute sécurité, réussir un rendez-vous avec une administration, une entreprise)

- 20 commissions téléphonie, informatique et monétique, relations banques, Internet et systèmes d'information, réglementation/douanes, ventes transfrontalières et contrebande, formation, sécurité, zones rurales, jeux, commission mixte pantaire PMU (avec l'UMIH), plan de communication, point de vente de demain (voir

De nouveaux services proposés aux buralistes

- Assistance juridique et audit contractuel : ce sont les deux nouveaux services que proposera à partir de 2010 le service juridique, qui a reçu l'agrément du ministère de la Justice lui permettant de proposer de la consultation juridique et de la rédaction d'actes rémunérée. En complément du service « SVP Info Conseil », l'assistance juridique permettra la prise en charge individualisée du dossier d'un buraliste afin de parvenir à un règlement à l'amiable. Le service juridique, dirigé par Philippe Pouthé, aura compétence pour rédiger au nom et pour le compte du buraliste des courriers ayant pour en-tête la Confédération (tarif : 120 € HT/an ou 150 € HT/dossier). L'audit contractuel consistera en l'étude de l'ensemble des contrats en cours du buraliste (fournisseurs, baux commerciaux, salariés, assurances...). Il fournira une visibilité à trois ou quatre ans des finances du débit et comprendra une évaluation des engagements financiers, un calendrier et des aides à la renégociation des contrats (tarif : 299 € TTC, tarif spécial Losangexpo : 239 € TTC).
- Point de vente de demain : pour aller plus loin que l'audit Buralcoach proposé par la Coopérative, la confédération s'apprête à proposer un guide méthodologique à l'attention des buralistes qui souhaitent transformer tout ou partie de leur magasin.

encadré), affaires sociales, presse, bar/brasserie, commission paritaire de suivi des accords Altadis, comité éditorial Losange/Losangexpo, comité de pilotage Service public et grandes entreprises, comité de suivi IFA (indemnité de fin d'activité)
- Tél 01 53 21 10 00 www.buralistes.fr

Capital 12 060 000 € Cotisations 2008 14 000 000 € Actionnaires Confédération (environ 6%), personnes physiques (dont buralistes et anciens buralistes) Filiale de recouvrement Comptoir fiduciaire de Paris
- Président Lucien Labouré (voir interview page 25) Directeur général délégué

Bertrand Hieaux Directrice Sylvie Piau - 30 000 cautions garantissent les crédits tabac des buralistes pour le paiement différé de la livraison et le financement du stock tabac (près de 26 000 cautions), mais aussi les sommes dues au PMU, à la FDJ et à certains dépositaires de presse

Centre national de formation des buralistes

- Association créée en 1989 par la Confédération, les principaux fournisseurs de tabac, la Seita et l'Association des fournisseurs de cigares en France (AFCF)
- Président Jean-Claude Lacomme
- Directeur Pascal Bescher 6 salariés permanents, 7 intervenants formateurs
- Formations dans toute la France stage de formation initiale de 4 journées (obligatoire depuis 1994, 1 299,92 € TTC hébergement compris), stage de formation continue d'une journée (obligatoire à partir de 2010, tous les trois ans, 400 € HT environ), stages spécifiques en gestion/comptabilité, modernisation, merchandising, informatique, découverte du cigare, sécurité, gestion du patrimoine, formation des élus et stage de formation sur Strator en partenariat avec Altadis Distribution
- Formations dispensées en 2008 3 067 stages de formation initiale, 600 stages spécifiques environ
- Coût des formations réduit d'environ 65 % grâce à la prise en charge par l'Agefice, organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) des chefs d'entreprise, à la récupération de TVA et au crédit d'impôt formation

Mutuelle confédérale d'assurance des débitants de tabac de France (Mudetaf)

- Organisme mutualiste d'assurance créé en 1985
- Président Bernard Bouny Directeur général Pierre Ducrohet
- 12 800 sociétaires et 18 900 contrats en cours

Européenne de cautionnement SA (EDC)

- Société financière créée en 1928 pour cautionner les crédits tabac des débitants



L'argent de la Confé'

Répondre à la question « À quoi sert la Confé' ? », c'est aussi s'enquérir de l'utilisation des deniers de l'organisation. Hormis les données financières relatives aux sociétés rattachées à la Confédération, disponibles auprès des greffes des tribunaux de commerce, la rédaction de la *Revue des Tabacs* n'a pu se procurer les comptes de la Confédération. En effet, les syndicats patronaux ou salariaux sont assimilés aux associations, qui ne sont pas tenues de rendre publiques leurs comptabilités, à partir du moment où elles ne sont pas reconnues d'utilité publique et où elles ne reçoivent pas de subventions publiques. La communication des comptes a lieu uniquement lors de l'assemblée générale annuelle de l'association, au cours de laquelle ils sont approuvés ; les adhérents peuvent également en prendre préalablement connaissance si les statuts le prévoient. Les seules données publiques relatives aux associations et syndicats sont les statuts, consultables en préfecture. En outre, les associations sont tenues de déclarer les éventuels revenus d'activité aux impôts.

Dans le sillage de la loi du 20 août 2008 sur la réforme de la représentativité syndicale, le gouvernement prépare pour l'automne un décret obligeant les syndicats à publier leurs comptes annuels. Ces derniers seront consultables, pour les plus petites organisations, auprès de la direction départementale du travail, en mairie ou en préfecture, et pour les organisations dont les ressources sont supérieures à 230 000 €, sur le site Internet du Journal officiel. Pour Dominique Labbé, enseignant et chercheur à l'Institut d'études politiques de Grenoble, on peut douter que l'objectif initial de la loi – limiter certaines pratiques qui ont fortement altéré l'image des organisations patronales et syndicales – puisse être atteint : « Selon les contours actuels du projet de décret, les mises à disposition et toutes les aides en nature (locaux, etc.) feront l'objet d'une annexe qualitative ne comportant aucun montant ni le nom des entités donatrices. Le ministre du Travail a précisé que seront sortis du périmètre des organisations syndicales (et patronales) tous les organismes économiques qu'elles contrôlent, tels que nous les décrivons dans notre livre : agences vendant des encarts publicitaires dans la presse syndicale, sociétés de service aux CE, de formation, de location de stands dans les congrès, etc. »

* *Toujours moins ! Le syndicalisme à la française*, de Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, septembre 2009, éd. Gallimard, 16,50 €.

Centre de gestion (CGA) Buralistes, presse, CHR

- Association créée en 1979 Elle fournit chaque année a ses adhérents une analyse de la situation économique, financière et fiscale de l'entreprise Adhérer à un CGA permet de bénéficier d'avantages fiscaux (pas de majoration de 25 % de la base assujettie à l'impôt sur le revenu, crédit d'impôt pour frais de comptabilité, déduction intégrale du salaire du conjoint)
- Président Lucien Labouré (voir interview page 25) Directeur Pascal Stéfanovic
- 4 400 adhérents

Le Losange et salon Losangexpo

- Magazine de la Confédération des buralistes créé en 1983 SARL au capital de 100 000 € détenu par la Confédération Organisateur du salon annuel Losangexpo créé en 1991 (2 jours, 120 exposants)
- Chiffre d'affaires 2008 2,770 millions d'euros HT (source Infogreffe)
- Gérant et directeur de la publication Bernard Bouny Rédacteur en chef Jean-Paul Vaslin
- 24 425 abonnés Prix au numéro 3 € Abonnement annuel 30 € (prix public, tarif préférentiel pour les buralistes) Prestataire pour la collecte de l'abonnement des buralistes Altadis Distribution France

Coopérative des buralistes de France

- Société anonyme coopérative à capital variable a directoire, créée en 2005 Capital initial 2 000 000 € Objet proposer à ses associés une liste de fournisseurs de mar-

chandises, services d'équipement et de matériel nécessaires à l'exercice de leur commerce 9 000 buralistes coopérateurs - CA 2007 118 213 € CA 2008 996 626 € (source Infogreffe)

- Président du directoire René Le Pape (voir interview page 24)
- Activités développement du Point de vente automatisé (PVA) sur les caisses enregistreuses pour l'encaissement des timbres-amendes dématérialisés, audit personnalisé du point de vente (Buralcoach, réalisé par une société spécialisée dans les commerces de proximité et le merchandising), partenariat avec le réseau de dépôts de colis A2Pas (Altadis Distribution), commande de produits auprès de fournisseurs référencés (site www.buralcoop.fr)

Amicale des anciens présidents, secrétaires et trésoriers des chambres syndicales des buralistes de France

- Association créée en 1972 dans le but de resserrer les liens d'amitié qui ont pu s'établir entre les anciens élus au cours de leur activité syndicale
- Président depuis 2008 Jean Maquet (ancien président de la chambre syndicale de Roubaix) Environ 100 membres
- Activités organisation d'une soirée à l'occasion du congrès annuel de la Confédération et d'un à deux voyages par an

Gabrielle Doira



Le 75 rue d'Amsterdam, dans le VIII^e arrondissement de Paris, siège de la Confédération nationale des buralistes de France.

Taux de syndicalisation

1930	17 % environ
1948	63 %
2003	95 %
2005	90 % environ
2008	86 %
2009	85 % environ

Source : Confédération nationale des buralistes.

La Confé' au fil de l'histoire

1811 : Décret établissant que seuls les débits concédés par l'État peuvent vendre du tabac aux consommateurs.

1896 : Fondation du premier syndicat des débiteurs de tabac dans le département de la Seine.

1900 : Fondation d'une caisse de prévoyance.

1903 : Création à Marseille, par une dizaine de syndicats locaux, de l'Union syndicale, qui devient très vite Fédération des débiteurs de tabac. Premier président : Édouard Béthout.

1906 : Création du traité de gérance. La carotte devient l'enseigne obligatoire des débiteurs de tabac.

1921 : Demande d'augmentation de la remise sur le tabac de 8 à 10 %.

1924 : Menace de cession du monopole à l'industrie privée. Opposition de la Fédération des débiteurs de tabac et de la Fédération nationale des manufactures d'État.

1925 : Projet de vente de tabac en grand magasin. Baisse de la remise brute (7 %).

1926 : La Fédération devient la Confédération des débiteurs de tabac (Louis Caurat élu président). Baisse de la remise (6 %).

1927 : Principe d'un paiement différé avec la création de la société de cautionnement « Le débit de tabac ».

1928 : Création du journal confédéral, *La Confédération*.

1929 : Le groupe parlementaire de défense des gérants de débits de tabac compte 196 députés. Création des 15 fédérations, calquées sur les 15 directions régionales du Seit (ancêtre de la Seita).

1931 : Edmond Pipet élu président. Le taux de la redevance est de 35 % maximum. Création du pari mutuel urbain (PMU) avec des bureaux auxiliaires chez les débiteurs.

1935 : Le Seit devient la Seita, lorsque l'exploitation du monopole des allumettes lui est rattachée. Création des billets de dixième de Loterie nationale, vendus notamment chez les débiteurs.

1946 : Baisse de la remise de 7 à 5 %, qui remonte ensuite à 7,5 % en fin d'année.

1947 : Baisse de la remise sur certains produits.

1948 : Henri Griset élu président. 30 000 syndiqués (sur environ 48 000). La remise varie de 5,6 à 6 % en fonction de l'éloignement de l'entrepôt.

1949 : Création d'un fonds commun des redevances alimenté par une retenue sur la remise, notamment pour subventionner la modernisation des magasins (300 à 350 débits modernisés entre 1949 et 1953). Création du crédit de stock pour les adhérents au cautionnement.

1951 : Remise de 6 %. Baisse du taux de redevance (30 %).

1953 : Lancement du plan de modernisation des débits de tabac.

1957 : Remise de 6,20 %, transport gratuit. Signature du traité de Rome : suppression progressive des monopoles de culture et de fabrication. Seul le monopole de vente au détail subsistera.

1959 : Le Seita devient un établissement public à caractère industriel et commer-

cial (EPIC), qui regroupe l'ensemble des activités de production, importation, fabrication et distribution.

1963 : Création du régime d'allocation viagère.

1964 : Création de la Fédération européenne des détaillants de tabac.

1968 : Remise de 7 %.

1970 : La Confédération se prononce contre un projet d'installation de distributeurs automatiques de tabac. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, décide toutefois de les autoriser ; certains débiteurs s'en équipent.

1973 : André Jauberthie élu président. Remise de 7,25 % (8,5 % pour les plus petits débits). Augmentation de la remise sur les timbres-poste de 1 à 1,5 %.

1974 : Remise de 7,5 %.

1975 : Campagne antitabac impulsée par Simone Veil.

1976 : Eugène Remilly élu président (pour la première fois un non-Parisien).

Remise de 8 %. Premier tirage du Loto. Autorisation de l'importation de tabac par des sociétés privées.

1980 : Le Seita devient une société anonyme, la Seita. Premier centre de gestion agréé des débiteurs, sous l'impulsion de Marcel Valla.

1983 : Création du journal *Le Losange*. Grève des débiteurs pour une hausse de la remise sur le timbre-poste, qui augmentera progressivement pour atteindre 6 % en 1986.

1985 : Création de la Mudetaf. Lancement de « Point Carotte », enseigne fédérant les débiteurs engagés dans une démarche de dynamisme commercial.

1987 : Rémy Tritschler élu président.

1989 : Fondation du Centre national de formation des débiteurs de tabac (CNFDT). Équipement du réseau en Minitel.

1991 : Loi Évin. Création de Losange-expo. Élaboration de la charte de la profession « L'engagement de service ». Premier jeu de grattage « Le Millionnaire ».

1993 : La tutelle passe de la Direction générale des impôts indirects à la Direction générale des douanes et droits indirects. Subvention de modernisation.

1994 : Formation obligatoire.

1995 : Privatisation de la Seita.

1998 : Remise de 8 %.

1999 : Michel Arnaud élu président. Fusion entre Seita et Tabacalera, qui deviennent Altadis.

2000 : 14 000 débiteurs au Bourget pour un grand rassemblement de la profession. Création du service juridique et du service études et marchés.

2003 : René Le Pape élu président. Manifestation nationale à Strasbourg et à Paris contre la hausse des prix. Premier contrat d'avenir.

2005 : Projet de chaîne de télévision des buralistes et création de la coopérative.

2007 : Manifestation nationale à Paris contre l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

2008 : Pascal Montredon élu président. Deuxième contrat d'avenir. Interdiction de fumer dans tous les lieux publics.

Sources : *Le Losange* (février 2000), Caroline Frau (voir interview p. 26), *Paroles de buralistes* (éd. Jacques Marseille, 2005), *Le tabac en France de 1940 à nos jours* (Éric Godeau, éd. PUPS 2008).